

CFPN/Master 2 ?? telle est la question 2013

Par nolacarola, le 09/06/2013 à 23:19

Bonjour,

Je suis actuellement titulaire d'un master DROIT PRIVE. Je ne suis pas forcément brillante dans mes notes n'ayant pas fait trop d'efforts cette dernière année et j'ai bien peur de ne pas arriver à mon but. j'aimerais devenir notaire et tenter toutes mes chances cette année avec la réforme. pour cela, il serait judicieux je pense de passer le concours d'entrée et de m'inscrire en M2

malheureusement je n'arrive pas à cerner toutes les conditions de cette fameuse réforme pour l'accès au métier !!!

j'aimerais si quelqu'un le peut me donner des renseignements sur cette réforme sur les conditions d'accès au concours du CFPN le niveau de difficulté de celui-ci non pas le type d'épreuve mais des exemples de la manière dont elles sont posées et ce qui est attendu

de même pour les entrées en Master 2

merci beaucoup pour ceux qui pourront me répondre !!!!

Par Yn, le 11/06/2013 à 12:26

Salut,

La réforme du CFPN est un bazar sans nom. Voici ce j'ai compris.

La formation se déroule sur l'année civile (janvier à décembre), il y a donc une promotion par année.

Avant la réforme, le concours (septembre) était ouvert aux M1 qui débutaient l'année de formation en janvier. Cette année était composée de trois modules (immobilier, famille, affaire) tous sanctionnés par un examen partiel et deux examens terminaux tirés au sort en décembre, le module n'ayant pas été tiré tombant forcément aux oraux. Ensuite, deux années

de stage avec six semaines de formation (famille, affaire, DIP, ...).

Depuis la réforme (on reviendra ensuite sur la date d'entrée en vigueur), il faut être titulaire d'un M2, autre que notarial évidemment. Les candidatures se font sur dossier et il faut avoir trouvé un stage de 31 mois dans une étude.

Pour le déroulement de la formation, personne ne sait encore les modalités concrètes. Il semble qu'au moins trois mois de formation soient prévus.

Maintenant, les choses incompréhensibles. La réforme a supprimé le concours d'entrée. La promotion 2013 devrait logiquement être la dernière. Or, il semble qu'un concours soit organisé pour une promotion 2014.

Si concours il y a, il devrait être ouvert aux M1, mais ce n'est pas certain (!). La raison avancée est que les étudiants de la promo 2013 qui vont échouer devront refaire une année complète de formation (2014), mais si seulement une quinzaine d'étudiants échouent, la promotion sera trop réduite (environ 50 étudiants) et les enseignants ne pourront pas - ou moins - être payés.

Rien n'est sûr, aucun concours ne devrait normalement être organisé. Si tu n'es pas inscrit, il est de toute façon trop tard, les inscriptions étant réalisées en mars/avril.

Si quelqu'un d'informé passe par-là, qu'il n'hésite pas ; beaucoup d'étudiants inquiets me posent la question, et le flou de cette réforme ne les rassure pas.